

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 mai 2018 à 20H00

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 11 mai 2018.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Eliane Le Morzadec, Daniel Darcel, Jean Morvant, Sandrine Pérès, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Gérard Pierre, Patrick Pomme, Daniel Le Rouzic, Maxime Oliviero.

Etait absente excusé(e) : Mikaël Broussot, Maxime Oliviero (procuration à Hervé Le Gall)

Secrétaire de séance : Jean Morvant

1- **Projet PERM de SILFIAC**

Intervention de Madame Claire MÉRIAUX du Collectif Attention Mines

A la demande du Maire, Mme Claire MÉRIAUX, Présidente du Collectif Attention Mines a fait un point sur les différents permis et notamment sur le PERM de Silfiac. La société Variscan Mines a des difficultés financières et est en train de se faire racheter par un Holding Australien Apollo Minerals. 6 permis du grand ouest seraient transférés vers une autre société basée en Angleterre. Depuis que le permis de Silfiac a été octroyé en 2015, Variscan n'a plus la capacité financière de continuer son projet de forage, c'est l'occasion de demander l'abrogation des permis. L'Etat donnera sa décision le 28 juin. Les Collectivités Locales peuvent demander les comptes financiers de Variscan Mines pour les exercices 2016 et 2017 auprès du Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, d'en faire la demande écrite.

2- **Commission Travaux (Mr Leray Jean-Michel)**

- Programme voirie 2018 : résultat de l'appel d'offre

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries communales, de permettre de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics, les collectivités suivantes :

Cléguérec, Guern, Malguénac, Séglie, Silfiac

ont décidé de créer un groupement de commandes et d'établir une convention pour définir les modalités de fonctionnement de ce groupement. Cette convention passée pour une durée de trois ans a été validée par délibération en date du 23 Janvier 2017 et prévoit que chaque membre est signataire du marché correspondant à ses besoins propres avec l'attributaire commun.

Une consultation établie sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes a été lancée pour l'entretien des voiries communales – Programme 2018.

Les estimations sont les suivantes :

Communes	Total € HT	Minimum	Maximum
Cléguérec	156 931.00	150 182.50	198 551.43
Guern	58 895.00	57 712.00	78 211.56
Malguénac	49 107.00	46 458.90	58 692.30
Séglien *	41 109.35	41 924.00	56 422.38
Silfiac	18 750.00	18 177.50	23 700.60
Total € HT	324 792.35€	314 454.90€	415 578.27€

*1.2km de routes : Loucouviern, Pourvelin, Trescoet et route de Langoëlan.

Un appel public à la concurrence a été lancé par le coordonnateur du groupement, Commune de Cléguérec, le 06 Avril 2018 sur le BOAMP et la plateforme Mégalis Bretagne. par procédure adaptée avec une date limite de retour des offres fixée au vendredi 27 avril 2018 à 12 heures.

4 offres par voie électronique ont été réceptionnées dans les délais.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 27 avril 2018 à 14 heures pour émettre un avis sur l'attribution du marché.

Vu le rapport d'analyse présenté, la commission propose d'attribuer le marché de travaux à la société PIGEON Hennebont pour un montant de **314 454.90 € HT** sur la base d'un estimatif non contractuel dans la limite du minimum et du maximum fixé pour la durée du marché. Sur la base de cette attribution, le montant attribué par la commune de Séglien pour cet accord cadre est de 41 924.00€ HT.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal de :

- D'accepter les propositions de la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Selon le planning de l'entreprise retenue, les travaux ne seront réalisés qu'en septembre ou octobre.

- PATA résultats de l'appel d'offre

La commune doit engager des travaux de point à temps automatique (PATA), à ce titre 3 entreprises ont été consultées et ont répondu à l'offre :

- Effage : 4 485.00€/HT
- Bertho : 3 440.00€
- Colas : 2 030.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de l'entreprise COLAS.

- Débat sur la fourniture de panneaux de signalisation

Suite à une demande de panneau « attention bovins » sur une traversée de routes, le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur la demande et les demandes futures qui pourraient être déposées, à savoir la prise en charge financière des panneaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre à sa charge l'achat des panneaux 8 voix pour.

3 - Commerce de proximité (Mr Leray Jean-Michel)

- Etat d'avancement des travaux

Le calendrier des travaux est respecté, la remise des clés est prévue le 24 juillet 2018.

Les réunions de chantier ont lieu toutes les semaines, des modifications sont régulièrement apportées (bureau à l'étage supprimé) et entraînent des moins-values ou des plus-values, le solde est

actuellement une moins-value de 808€ /TTC. Les abords du chantier vont être nettoyés. La réception des travaux de rénovation du four à pain réalisés par Pontivy Communauté aura lieu le 24 mai 2018 à 10H00.

- Subvention CPRB

Une subvention de la Région de 4 987.98€ a été accordée à la Commune au titre des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne. Quelques modifications ont été apportées afin de respecter la charte.

Monsieur Pomme Patrick demande si la Commune a trouvé une personne pour tenir le commerce. Trois candidats ont retenu l'attention de la commission, il leur a été demandé d'établir un projet.

4-PLUI

- Règlement graphique
- OAP

Rue du Clandy : l'identification du secteur d'une superficie de 5 000m² ne sera pas retenue constructible, la superficie sera transférée rue du Presbytère et rue de Noguel avec une extension de 2 000m² pour 19 logements. Plusieurs équipements sont présents : voie piétonne, réseaux assainissement, eau potable, électricité..

Autre secteur retenu :

rue de Noguel superficie 3 954m², 4 logements

rue du Presbytère superficie 2 600m² : 3 logements

rue du Stade superficie 2 457m² : 3 logements

Centralité du bourg : implantation des commerces

Le Conseil Municipal retient la zone constructible du bourg afin de ne pas mettre de frein aux installations (11 voix pour, 1 contre, 1 abstention).

5 – Rapport de la chambre régionale des comptes relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de Pontivy Communauté

- Remise du rapport aux membres du Conseil Municipal, débat

Chaque élu a pris connaissance du rapport joint à l'ordre du jour de la convocation.

Il est retenu la remise en cause des dotations de solidarité versées aux petites communes, l'opposition des communes rurales à la ville centre.

6 – Cimetière municipal

- Révision des tarifs

Le Maire informe le conseil Municipal qu'une concession au colombarium arrive à échéance cette année et qu'il n'existe pas de tarif de renouvellement.

Le Maire propose de revoir les tarifs.

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions au cimetière communal et au colombarium :

- concession de 30 ans : 100€ le m²

- concession de 50 ans : 150€ le m²

- concession à perpétuité : 200€ le m²

- espace cinéraire 15 ans : 200€

- espace cinéraire 30 ans : 300€

- espace cinéraire 50 ans : 400€

7 – Indemnités de conseil au comptable public

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'attribuer une indemnité de conseil au comptable public selon l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des

dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas octroyer d'indemnité de conseil au comptable public.

8- Subvention aux associations – modificatif Réseau d'écoles « Les Korrigans »

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors du bureau communautaire du 17 avril 2018, il a été décidé d'accorder une subvention de 1 000€ au réseau d'écoles " les Korrigans".

Afin de combler la perte de la subvention du Département, les 4 communes s'engagent à compenser la différence en versant une participation de 1 000€ proratisée au nombre d'habitants soit 370€ pour la commune de Séglien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 370€ au réseau des écoles " Les Korrigans ".

9- SAUR – Convention d'entretien et de réparation des appareils de défense contre l'incendie

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec la SAUR pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux. La convention prendra effet le 24 juin 2018 pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois pour une période de trois ans.

10 – Randonnées estivales à Séglien (Mr Le Gall Hervé)

- Journée de nettoyage, information sur la programmation des randonnées

Une journée de nettoyage des sentiers est organisée le samedi 19 mai, rendez-vous à 9H00 avec le matériel, casse-croûte 12H30.

Une randonnée Patrimoine en marche aura lieu le samedi 30 juin : randonnée du patrimoine, marché du terroir, feu d'artifice. Matin : marché du terroir à Locmalo, 10h départ de la randonnée de Locmalo passage par Ploërdut et Guémené sur scorff, 14h30 départ de la randonnée de Locmalo passage par Séglien, 15h circuit patrimoine dans le bourg de Ploërdut, soir : feu d'artifice à Ploërdut.

La randonnée Pourlet aura lieu le jeudi 9 Août.

11- Fête de la musique (Mme Le Morzadec Eliane)

La fête de la musique aura lieu le Vendredi 15 juin à partir de 19h00. Cette année l'Entente Sportive Ségliennaise se charge de la restauration et de la buvette. La commission animation s'occupe de la partie technique et de la programmation des groupes. Le conservatoire de musique interviendra avec 3 ateliers à partir de 19h30 jusque 20h15 avec les formations suivantes :

- Accordéons diatoniques
- Ensemble de cuivres

La commission animation et l'ESS se réuniront le 1^{er} juin.

12 – Pays de Pontivy – Appel à projet « jeunesse et Citoyenneté » (Mme Le Morzadec Caroline)

Dans le cadre de l'appel à projet " jeunesse et citoyenneté" du Pays de Pontivy, les jeunes de la commune de Séglien âgés de 10 à 16 ans ont émis le souhait de créer un terrain multi-sports communal.

Le projet des jeunes s'inscrit dans une démarche de développement des échanges intergénérationnels et du maintien du lien social pour une commune rurale comme Séglien afin de conserver un dynamisme dans le centre bourg.

Suite aux différents échanges entre les jeunes et les élus, il a été décidé de retenir le site complexe sportif en centre bourg qui correspond aux objectifs fixés.

11 adolescents de la commune se sont engagés dans le projet.

Suite à la présentation du projet par les jeunes au Pays de Pontivy, le Comité unique de Programmation a émis un avis favorable au projet.

Une réunion avec collation a été organisée à la mairie afin de remercier les jeunes pour leur investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire le projet de création d'un terrain multi-sports au budget 2019 suivant l'estimatif du devis qui s'élève à 39 105.83€/HT, sollicite une subvention LEADER de 7 000€ dans le cadre du Contrat de partenariat 2014-2020 du Pays de Pontivy.

13 – CERD de Guémené sur scorff

- Fermeture programmé de l'Agence Technique Départementale

Le Conseil Municipal déplore que les décisions soient prises sans en avertir les collectivités.

A la suite de la récente succession d'annonces officielles et officieuses concernant la régression des services publics sur les territoires ruraux du Nord-Ouest du département (hôpital de Guémené, suppression de l'agence technique départementale, de la trésorerie publique, tensions sur les maisons de retraite, etc.), le Collectif de défense des services publics du Centre-Bretagne a décidé de reprendre du service.

Créé en 2005 à l'époque des luttes pour le maintien de la présence postale sur les communes rurales, le Collectif est une organisation rassemblant élus locaux, syndicats et usagers, prête à conduire des actions collectives lorsque les services publics sont menacés. La 1^{ère} réunion s'est tenue le 15 mai à Guémené.

14 – Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur Thomasette Kevin est tiré au sort.

Questions diverses

Pontivy Communauté et la Chambre d'Agriculture apportent une aide financière aux jeunes agriculteurs afin de les accompagner et les encourager dans leur installation. A Séglien 2 jeunes agriculteurs étaient concernés : Maxime Le Fur et Anne-Laure Le Floch.